

Le Premier Ministre

Paris, le 04 JUIN 2015

Objet : Évaluation de la médecine scolaire

Madame la ministre,

Le gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste.

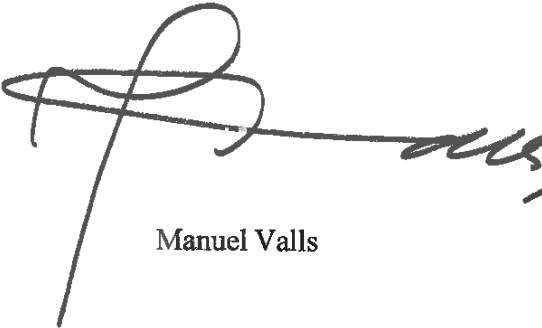
Les évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens. L'objectif de ces évaluations est en effet de réinterroger les politiques publiques, leurs résultats, leur utilité et leur adéquation avec les attentes des bénéficiaires, et d'identifier leurs marges d'amélioration et d'évolution. Ces évaluations s'inscrivent par ailleurs dans une logique démocratique d'association des parties prenantes de la politique évaluée et de transparence quant à leurs objectifs, leur déroulement et leurs conclusions.

J'ai décidé de retenir votre proposition de réaliser une évaluation de la médecine scolaire. Cette évaluation est placée sous votre autorité et votre responsabilité pour être conduite dans le cadre et selon les modalités que vous avez précisées dans la fiche jointe. Je demande par lettre séparée aux chefs de service de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale des affaires sociales de bien vouloir désigner les membres de leurs services qui en assureront la réalisation, le cas échéant en association avec des experts ou évaluateurs externes à l'administration que vous jugerez bon de solliciter.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), vous réunirez et présiderez à trois reprises au moins un comité d'évaluation qui sera composé des principales parties prenantes et auquel l'équipe d'évaluation présentera ses travaux de cadrage opérationnel et de diagnostic, ainsi que les scénarios de transformation qu'elle proposera. Tout au long de la mission, le SGMAP devra pouvoir rendre compte à mon cabinet de l'avancement des travaux engagés et de leur bon déroulement.

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a long horizontal stroke and a small flourish at the end.

Manuel Valls

Copie à :

- ✓ Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
- ✓ Monsieur le Chef de service de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)
- ✓ Monsieur le Chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)
- ✓ Monsieur le Chef de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)

Fiche de cadrage

(établie avec l'appui méthodologique du département évaluation du SGMAP)

Ministère pilote de l'évaluation : MENESR

Autre ministère concerné : MASS

Politique ou action publique à évaluer

1. Finalités, principaux objectifs de la politique ou action à évaluer :

Les médecins de l'éducation nationale sont en charge des actions de prévention individuelle et collective en faveur des élèves.

Pour cela, sont mises en place :

- des visites médicales et de dépistage obligatoire ;
- les accompagnements des élèves à besoins particuliers ;
- la participation à la protection de l'enfance ;
- les actions de promotion de la santé en faveur des élèves pour leur réussite scolaire.

2. Principales parties prenantes de l'action à évaluer (services de l'État, centraux et déconcentrés, opérateurs nationaux et locaux, collectivités, organismes de sécurité sociale, etc., liste préfigurant la composition du futur comité d'évaluation) :

- DGESCO
- services académiques
- ministère de la Santé
- secrétaire général d'académie
- un représentant de l'Ordre des médecins
- un universitaire en santé publique
- un membre de l'EHESP
- un membre de l'ESEN
- un représentant d'une ESPE
- collectivités territoriales (via les associations d'élus ?)

3. Principales données financières relatives à l'action à évaluer (ordres de grandeur) :

Moyens humains mobilisés en faveur de la prévention et de la santé scolaire :

En 2014, 1.485 ETP de médecins scolaires étaient délégués aux académies. Une sous consommation à hauteur de 300 ETP est constatée habituellement sur ce corps, liée aux difficultés de recrutement. Par ailleurs, au PLF 2015, 496,88 M€ sont prévus pour rémunérer les médecins et les personnels infirmiers (environ 7.500 ETP) et 3,80 M€ au titre des frais de déplacement de ces personnels itinérants. Enfin, 10 ETP de médecins ont été créés au titre des mesures de rentrée 2014 et 10 emplois supplémentaires sont également prévus pour la rentrée 2015.

Attentes du ministère pilote de l'évaluation

4. Principaux enjeux d'évolution/transformation/réforme de l'action à évaluer :

Développement de l'attractivité de l'exercice.

Evolution des missions des médecins de l'éducation nationale.

Collaboration avec les autres personnels de santé de l'éducation nationale et du ministère de la Santé

5. Principales questions auxquelles devra répondre l'évaluation :

Problématique générale : Quel équilibre à trouver entre les obligations légales, les difficultés de recrutement des médecins et les besoins des élèves en matière de santé ?

L'évaluation pourrait s'attacher à :

- a) Formuler les objectifs stratégiques et opérationnels (missions) de la médecine scolaire et leurs éventuelles évolutions depuis 5 ans
- b) Réaliser un état des lieux permettant de caractériser la politique menée en faveur de la prévention et de la santé scolaire (ex. évolution des ETP de médecins scolaires depuis 5 ans, répartition par académie, évolution des coûts, mise en évidence des disparités par académie, typologies des actions menées par les médecins scolaires : visites médicales / accompagnements des élèves à besoin particuliers / ..., etc.)

- c) Se prononcer, en lien avec les travaux en cours, sur l'adéquation missions / moyens dédiés à la médecine scolaire
- d) Analyser l'efficacité et la pertinence des mesures prises pour développer l'attractivité de l'exercice et se prononcer sur les leviers à déployer pour l'optimiser
- e) Analyser la gouvernance dédiée à la médecine scolaire et plus particulièrement, la cohérence entre les actions conduites par les médecins scolaires et celles menées par les autres personnels de santé

Pour ce faire, un benchmark portant sur les PMI pourra notamment être conduit par l'équipe d'évaluation.

Globalement, cette évaluation visera à améliorer l'action publique en termes :

- d'utilité, de pertinence :
- d'efficacité, de service rendu :
- d'efficience, de coûts :
- de cohérence, de gouvernance :

6. Suites de l'évaluation visées (révision des objectifs de la politique, alimentation d'un projet de loi ou PLF/PLFSS, réorganisation, expérimentations...) et échéances :

- Partenariat avec les facultés de médecine (accueil d'internes)
- Ouverture sur les médecins de ville et/ou la médecine hospitalière
- Reconnaissance de la spécificité de l'exercice de médecine scolaire
- Expérimentations de travail en réseau.

7. Profil possible/envisagé de l'équipe d'évaluation (évaluateurs internes au ministère, inspection(s), personnalité qualifiée, chercheur/universitaire, prestataire privé...) :

L'équipe d'évaluation pourra être composée de :

- un inspecteur général de l'éducation nationale - établissements et vie scolaire
- un inspecteur général des affaires sociales

Un expert / universitaire (Didier Jourdan, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand ou Dominique Berger, professeur à l'Université de Lyon) pourra également être mobilisé.

Enfin, dans l'esprit des principes propres aux EPP MAP (association des parties prenantes, consultation des bénéficiaires), l'équipe d'évaluation pourra s'appuyer sur le SGMAP pour la réalisation, par exemple, d'une enquête auprès des bénéficiaires de la médecine scolaire (élèves par exemple) et/ou la conduite de travaux nécessitant une expertise particulière. *À préciser en phase de cadrage opérationnel et d'établissement du cahier des charges.*

Principaux risques

8. Principaux risques liés au jeu des acteurs (soutiens/opposants), aux suites de l'évaluation, au calendrier, etc. :

Les organisations syndicales se feront l'écho des difficultés liées au recrutement et à la multiplicité des missions.

9. Évolutions, projets parallèles ou travaux en cours ou prévus (réorganisation, projet de loi, études, consultations, assises...) susceptibles d'avoir un impact sur l'action évaluée ou sur le déroulement des travaux d'évaluation :

Évolution des missions en cours dans le cadre du groupe métiers mis en place suite à la loi pour la refondation de l'école.

Projet d'arrêté des visites médicales et de dépistage obligatoire : texte interministériel (EN et santé), en attente du côté de la santé pour une prochaine publication de ce projet d'arrêté et du texte des missions qui en découle.

Projet de circulaire sur le parcours éducatif de santé, en application de la loi pour la refondation de l'école : publication prévue fin mai 2015 au BOEN ; texte qui s'adressera aux recteurs, DASEN, inspecteurs, chefs d'établissement et directeurs d'école.

Paris, le **04 JUIN 2015**

Objet : Évaluation de la médecine scolaire

Monsieur le Chef de l'inspection générale

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La politique menée en matière de santé scolaire représente un enjeu important, en particulier en termes de prévention. Cette politique repose notamment sur le corps des médecins de l'éducation nationale en charge des actions de prévention individuelle et collective en faveur des élèves, corps qui connaît d'importantes difficultés de recrutement qui nécessitent de réinterroger non seulement le volume d'emplois dédiés (environ 7.500 ETP au PLF 2015 pour 496 M€ prévus pour rémunérer les médecins et les personnels infirmiers) mais aussi la politique elle-même.

Le Gouvernement a décidé d'engager une évaluation de la politique menée en faveur de la prévention en milieu scolaire et de la santé scolaire (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'utilité de la politique évaluée et la pertinence des objectifs assignés à cette politique, ainsi que leur adéquation avec les moyens qui lui sont consacrés ;
- l'efficacité des actions prises pour favoriser l'attractivité de l'exercice de la médecine scolaire ;
- la gouvernance de la médecine scolaire et plus particulièrement la cohérence entre les actions conduites par les médecins scolaires et celles des autres personnels de santé.

Vous proposerez des scénarios d'amélioration permettant en premier lieu d'éclairer le ministère en matière de définition de la politique évaluée, ensuite d'identifier les leviers d'optimisation de l'attractivité de l'exercice de cette médecine.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

Monsieur Jean-Yves Daniel
Chef de l'inspection général de l'éducation
nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

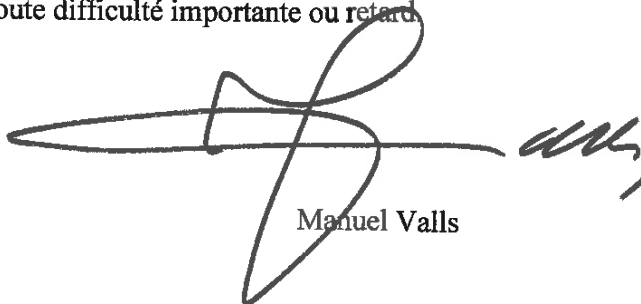
recherche (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'elle sollicitera.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mises en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel Valls

Copie à :

- Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Paris, le 04 JUIN 2015

Objet : Évaluation de la médecine scolaire

Monsieur le Chef de l'inspection générale

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La politique menée en matière de santé scolaire représente un enjeu important, en particulier en termes de prévention. Cette politique repose notamment sur le corps des médecins de l'éducation nationale en charge des actions de prévention individuelle et collective en faveur des élèves, corps qui connaît d'importantes difficultés de recrutement qui nécessitent de réinterroger non seulement le volume d'emplois dédiés (environ 7.500 ETP au PLF 2015 pour 496 M€ prévus pour rémunérer les médecins et les personnels infirmiers) mais aussi la politique elle-même.

Le Gouvernement a décidé d'engager une évaluation de la politique menée en faveur de la prévention en milieu scolaire et de la santé scolaire (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'utilité de la politique évaluée et la pertinence des objectifs assignés à cette politique, ainsi que leur adéquation avec les moyens qui lui sont consacrés ;
- l'efficacité des actions prises pour favoriser l'attractivité de l'exercice de la médecine scolaire ;
- la gouvernance de la médecine scolaire et plus particulièrement la cohérence entre les actions conduites par les médecins scolaires et celles des autres personnels de santé.

Vous proposerez des scénarios d'amélioration permettant en premier lieu d'éclairer le ministère en matière de définition de la politique évaluée, ensuite d'identifier les leviers d'optimisation de l'attractivité de l'exercice de cette médecine.

Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

Monsieur Pierre BOISSIER

Chef de l'inspection générale des affaires sociales

39-43, quai André Citroën

75015 Paris

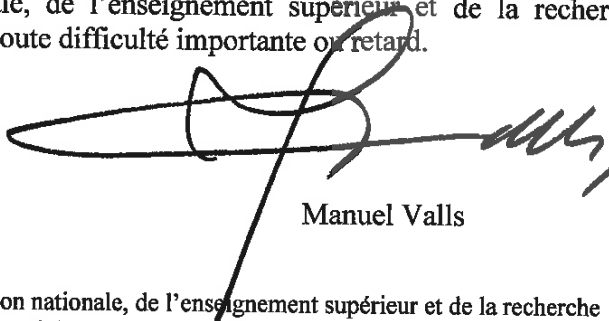
Conformément à la méthodologie élaborée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), la maîtrise d'ouvrage de cette évaluation sera assurée par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (qui pourra le cas échéant la déléguer à une personnalité qualifiée), tandis que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les membres de vos services que vous désignerez ainsi que, si Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'elle sollicitera.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mises en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel Valls

Copie à :

- Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Paris, le 04 JUIN 2015

Objet : Évaluation de la médecine scolaire

Monsieur le Chef de l'inspection générale,

Le Gouvernement s'est fixé une ambition forte pour une action publique plus efficace, plus économe et plus juste. Les évaluations de politiques publiques menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) contribueront directement en 2015 à poursuivre notre effort collectif en ce sens.

La politique menée en matière de santé scolaire représente un enjeu important, en particulier en termes de prévention. Cette politique repose notamment sur le corps des médecins de l'éducation nationale en charge des actions de prévention individuelle et collective en faveur des élèves, corps qui connaît d'importantes difficultés de recrutement qui nécessitent de réinterroger non seulement le volume d'emplois dédiés (environ 7.500 ETP au PLF 2015 pour 496 M€ prévus pour rémunérer les médecins et les personnels infirmiers) mais aussi la politique elle-même.

Le Gouvernement a décidé d'engager une évaluation de la politique menée en faveur de la prévention en milieu scolaire et de la santé scolaire (*cf.* la fiche de cadrage ci-jointe) sous trois angles principaux :

- l'utilité de la politique évaluée et la pertinence des objectifs assignés à cette politique, ainsi que leur adéquation avec les moyens qui lui sont consacrés ;
- l'efficacité des actions prises pour favoriser l'attractivité de l'exercice de la médecine scolaire ;
- la gouvernance de la médecine scolaire et plus particulièrement la cohérence entre les actions conduites par les médecins scolaires et celles des autres personnels de santé.

Vous proposerez des scénarios d'amélioration permettant en premier lieu d'éclairer le ministère en matière de définition de la politique évaluée, ensuite d'identifier les leviers d'optimisation de l'attractivité de l'exercice de cette médecine.

Jean-Richard CYTERMANN
Chef de l'inspection générale de
l'administration de l'éducation nationale et de
la recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

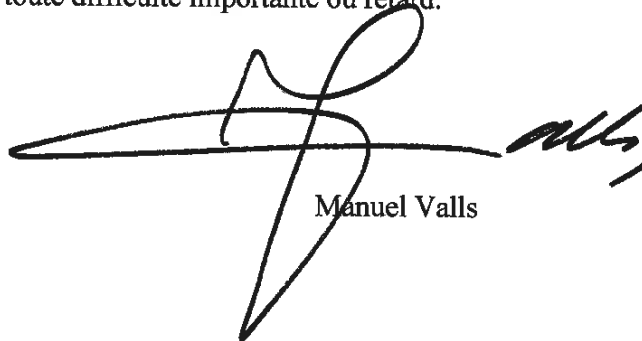
recherche le juge pertinent, par des experts ou évaluateurs externes à l'administration qu'elle sollicitera.

La maîtrise d'œuvre aura pour mission de réaliser les travaux d'évaluation en toute objectivité :

- elle pourra faire appel en tant que de besoin aux administrations et opérateurs publics concernés ;
- elle rendra compte de ses travaux à au moins trois reprises à un comité d'évaluation qui sera présidé par Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et composé des principales parties prenantes ;
- elle affinera le cadrage et précisera *sous un mois* les modalités opérationnelles de réalisation des travaux (incluant les consultations et enquêtes nécessaires à la prise en compte du point de vue de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires-usagers) qu'elle présentera au comité d'évaluation ;
- elle établira, *dans les 5 mois suivants*, un diagnostic et des scénarios de transformation qui seront également discutés en comité d'évaluation et feront l'objet de rapports publics qui seront, ainsi que les données traitées ou produites à cette occasion, mises en ligne ;
- elle veillera à nourrir ses réflexions des grandes orientations qui structurent la modernisation de l'action publique telles que la simplification, l'innovation, le recours aux technologies numériques et l'ouverture des données ;
- elle apportera, en tant que de besoin, son concours aux actions de communication que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira autour de cette évaluation, en particulier lors de la publication des rapports.

Afin d'assurer la transparence des évaluations, la présente lettre de mission, l'état d'avancement du processus d'évaluation et les rapports de diagnostic et de scénarios seront mis en ligne.

Afin que le SGMAP puisse assurer son rôle d'accompagnement méthodologique, apporter à l'équipe d'évaluation les concours et appuis de sa compétence et rendre compte à mon cabinet de l'avancement et du bon déroulement des travaux engagés, je vous prie de veiller à l'associer tout au long de ces travaux. Vous le tiendrez informé, ainsi que Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la composition de la mission et de toute difficulté importante ou retard.



Manuel Valls

Copie à :

- Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes